

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE



Groupe de Travail Climat REDD Rénové



RAPPORT DE LA PARTICIPATION A LA VINGT-HUITIEME
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CLIMAT A DUBAI

Du 28 Novembre au 12 Décembre 2023



II. Participation aux événements en lien avec la REDD+ et leçons apprises

I. Introduction

La conférence des parties des Nations unies qui s'est tenue à Dubaï du 28 Novembre au 12 Décembre 2023 a accueilli plus de 300 000 personnes venues de plus de 150 états pour échanger sur diverses thématiques en lien avec le climat.

De la CoP15 tenue à Paris, les différents états avaient retenu comme objectifs d'une part de développer des actions d'adaptation et de régulation en faveur du climat en vue de maintenir la température terrestre globale autour de 1,5°C d'ici 2030 et ne pas dépasser la température de 2°C d'ici 2050. D'autre part, d'évaluer les contributions déterminées de chaque état à l'atteinte de cet objectif commun de stabilisation de la température terrestre.

En 2021 à Glasgow, les pays signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont réunis pour la COP 26. Après deux semaines de négociations, les États ont signé deux principaux accords pour lutter contre le réchauffement. **Le Pacte de Glasgow et Le "Paris Rulebook"**

Lors de la dernière COP26 tenue en novembre 2021 à Glasgow en Écosse, **la question du financement par les pays riches des conséquences du réchauffement climatiques, une revendication souvent appelée « pertes et dommages », avait été soulevée. Mais la tenue d'un dialogue sur la question a été repoussée jusqu'en 2024.**

Par la suite Les délégations présentes à la 27e édition de la conférence annuelle des Nations unies sur le climat, la COP27 à SHARM EL SHEIK , ont trouvé [un accord définitif sur le climat](#) , prévoyant notamment la création d'un fonds d'aide aux pays les plus touchés par les impacts du changement climatique, sans toutefois renforcer les efforts pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre qui en sont responsables.

La résolution sur la compensation des dégâts causés par le changement climatique subis par les pays vulnérables « décide d'établir de nouveaux accords de financement pour aider les pays en développement à faire face aux pertes et préjudices, notamment [...] en fournissant et en aidant à mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires ».

Ouverte le 28 Novembre 2023, la **vingt-huitième Conférence des Nations Unies sur le Climat à Dubaï** a fermé ses portes le 12 Décembre 2023 ». La déclaration finale de la COP 28 est le document adopté par les parties à la conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Dubaï du 28 Novembre au 12 décembre 2023.

2

➔ Quatre enjeux majeur était attendu à la COP 28 notamment :

- Dresser le premier **bilan mondial** des progrès réalisés par les pays depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
- Appeler les pays à accélérer la **transition vers des systèmes énergétiques** basés sur les énergies renouvelables et à réduire progressivement l'utilisation des énergies fossiles, notamment le charbon.
- Aussi renforcer le **financement climatique**, notamment en faveur des pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, et encourager la coopération internationale et le dialogue entre les acteurs non étatiques.
- Et enfin reconnaître le **rôle de la santé, de la biodiversité, de l'agriculture et des transports** dans la lutte contre le changement climatique et promouvoir des solutions durables et résilientes.



3

Face à ces enjeux on peut résumer la déclaration de Dubaï par les principaux résultats du premier bilan mondial, qui vise à renforcer l'action climatique pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Elle appelle notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître le financement climatique, à protéger la santé et la biodiversité, et à favoriser la transition vers une économie verte et résiliente. Elle reconnaît également le rôle des acteurs non étatiques, tels que les villes, les entreprises, les jeunes et les peuples autochtones, dans la lutte contre le changement climatique.

Le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové a marqué au nom de la société civile environnementale congolaise sa présence en participant directement à certains des travaux et, en nouant de nouveaux contacts avec quelques partenaires. De manière indirecte, le GTCRR a également été présent à travers ses membres notamment : CFLEDD, REPALF, DGPA, CIDD, LACOME, RCEN, APEM e CAGDFT.

Le présent rapport résume donc par thématique les événements auxquels le GTCRR a directement participé ainsi que les leçons dont il en a tiré pour la mise en œuvre de la REDD+ et les actions de lutte contre le changement climatique ainsi que le niveau de participation à cette CoP28.

Pour le GTCRR

Guy KAJEMBA BAGALWA



Coördonnateur



Omer KABASELE KABONGO



Président du Comité de Pilotage

Du calendrier Global au Réunion parallèle :

THEMATIQUES SUIVIES DANS LE CADRE DE LA CCNUCC									
Le 30 Nov	Le 01-02 Déc	Le 03 Déc	Le 04 Déc	Le 05 Déc	Le 06 Déc	Le 08 Déc	Le 09 Déc	Le 10 Déc	Le 11-12 Déc
jour d'Ouverture	Sommet Mondiale Action Climat	Santé/Secours, Rétablissement et Paix	Finances/ commerce /Egalité Genre/ Responsabilité	Energie et Industrie/ Transition Juste/Peuples autochtones	Action Multiniveaux, Urbanisation et Environnement Bati/Transport	Jeunesse, Enfants, Education et Compétences	Nature, Utilisation des terres et Océans	Alimentation, Agriculture et Eau	Finales Négociations
STRUCTURES MEMBRES DU GTCRR AANT FAIT LE SUIVI									
		CFLEDD ET GTCRR	GTCRR,CFLEDD ,REPALEF,	CORAP,DGPA, GTCRR	CTIDD,RCEN, GTCRR	CTIDD,APEM, GTCRR,	APEM, CTIDD, GTCRR,	CTIDD, GTCRR, CFLEDD	



II.1. Etat des lieux, barrières et perspectives de la REDD+ dans le bassin du Congo



5

Au cours de cet évènement, un panel d'experts de la coopération allemande au développement, GIZ ont fait un état des lieux de la REDD+ dans le bassin du Congo, identifiés les barrières ainsi que les perspectives de mise en œuvre de ce mécanisme dans la sous-région.

Les problèmes de gouvernance ont été identifiés comme les barrières majeures à la mise en œuvre de la REDD+ communes à tous les pays. Des défis de surveillance des forêts sont encore persistants et des appuis non substantiels, faibles par rapport aux prévisions, ont été accordés aux pays conduisant ainsi à une situation de statut quo pour ce mécanisme. Cependant des améliorations des stocks de carbone ont été observées.

Les bailleurs doivent donc mieux communiquer avec les états pour des meilleurs ajustements de leurs appuis et un ancrage politique plus conséquent sur l'agenda des forêts devrait faciliter la coordination des politiques basées sur les forêts.

II. 2. Le processus REDD en RDC et la participation des peuples autochtones et communautés locales dans la lutte contre le changement climatique



6

Ce panel a été modéré par le coordonnateur national de la REDD en RDC et Guy kajemba et Patrick Sadi respectivement Coordonnateur National du GTCRR et de la DGPA comme panelistes

Après une introduction du modérateur sur le processus REDD en RDC, qui est un mécanisme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo. Voici un résumé de ce que j'ai trouvé :

Le coordonnateur national du GTCRR a planché sur l'historique du processus en RDC qui a été initié en 2009, avec l'appui de la communauté internationale, notamment le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) et le Programme ONU-REDD. Il vise à mettre en place une stratégie nationale de REDD+, basée sur une approche participative, inclusive et transparente, impliquant les différents acteurs du secteur forestier¹.

Répondant aux questions sur l'impact du processus sur les communautés Le processus REDD en RDC a permis de réaliser plusieurs avancées, telles que : la création du Fonds national REDD (FONAREDD), qui est un mécanisme de financement innovant et transparent pour la REDD+ ; la réalisation de l'inventaire forestier national (IFN), qui est un outil essentiel pour l'estimation de la biomasse forestière et des émissions de GES ; la mise en place du système de surveillance des terres par satellite (Terra Congo), qui permet de suivre l'évolution de la couverture forestière ; la préparation de 21 plans provinciaux de développement intégré (PPDI), qui sont des cadres de planification territoriale intégrant les enjeux de la REDD+ ; la formulation de 10 programmes intégrés REDD (PIREDD), qui sont des projets pilotes de REDD+ à l'échelle des paysages ;



7

- Le coordonnateur de la DGPA Mr Patrick Saidi a annoncé la promulgation de la loi sur les droits des peuples autochtones, qui a été adoptée par le Parlement en octobre 2021, après plus de dix ans de plaidoyer. Cette loi vise à garantir le respect, la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, conformément aux normes internationales, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a souligné que cette loi pourra être utile face à de nombreux défis et problèmes, tels que la marginalisation, la discrimination, la pauvreté, la perte de leurs terres et de leurs ressources, la violation de leurs droits humains et spécifiques, l'assimilation forcée, la dégradation de leur environnement, etc.



II. 3. Explorer les liens entre le changement climatique, la mobilité humaine et la paix : Témoignages de pays francophones

Sous la Modératrice de Mme Paule Juneau, coordonnatrice du Groupe sur la sécurité climatique et spécialiste du droit de l'environnement, Programme des Nations-Unies pour L'environnement (PNUE), Haïti Les Panélistes suivant ont tour à tour expose sur les themes qui seront résumé dans ce chapitre il s'agit de :

Son Excellence Monsieur James Cadet, Ministre de l'environnement d'Haïti

M. François Gemenne, Professeur à l'Université de Liège et directeur de l'Observatoire Hugo : Environnement, migration, politiques.

Mme Hind Aissaoui Bennahi, Spécialiste thématique pour les migrations en Afrique de l'Ouest et du Centre, Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Dr. Mohamed Diatta, Coordonnateur de la cellule de suivi, 9^{ème} Forum mondial de l'eau, Sénégal.

Dr. Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-états de lutte Contre la sécheresse au Sahel.

M. Guy Kajemba, Directeur de la Plate-forme de la société civile sur les questions d'environnement et de climat, République Démocratique du Congo.



9

Photo 1. Intervention de la CFLEDD à la Cop26 sur la thématique Genre et Climat

Monsieur le Ministre James Cadet: à parler sur les motifs et de ses conclusions qui ont conduit le ministère de l'Environnement, en collaboration avec une coalition de plus de 60 organisations de toutes les sphères de la société haïtienne, a commandé une étude sur la sécurité climatique en Haïti en 2022 sur le phénomène de mobilité liée aux changements climatiques en Haïti ?

Pour **M. François Gemenne:** parler sur les principales observations pour les pays de la francophonie qui ont été lancé en 2016, l'Observatoire Hugo de l'Université de Liège est la première structure consacrée exclusivement à l'ensemble des mouvements de population associés à des dégradations de l'environnement.

Dr. Abdoulaye Mouhamadou: à démontré comment les changements climatiques contribuent-ils au phénomène de la sécheresse dans le Sahel et quel est l'impact sur la mobilité des populations travail réalisé par, le Comité permanent de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), regroupe aujourd'hui 13 états membres. Selon votre perspective, Créé en 1973

Dr. Mohammed Diatta aborder la question sur comment les problèmes d'accès à l'eau engendrés par les changements climatiques influencent les schémas migratoires dans les pays de la francophonie ?

M. Guy Kajemba: articuler sa présentation la plateforme GTCRR et ses observations sur la mobilité des populations générées par les impacts des changements climatiques

Mme Hind Bennahi: Expliquez le travail de l'OIM pour protéger les migrants vulnérables, plus particulièrement les solutions mises en œuvre pour les personnes qui se retrouvent déplacées par les aléas climatiques et les mesures d'atténuation pour s'attaquer aux causes profondes de la migration urbaine et rurale ?



II.5. position de la RDC au cop 27

Nous avons participé comme l'oblige notre Gouvernement aux différents Sidé événements organisés au stand de la RDC qui nous ont permis de présenter devant une audience hétérogène la participation du GTCRR dans différents programmes intégrés exécutés au pays ainsi que celui juridictionnel mis en œuvre dans la province de Maindombe. Nous avons aussi dans ce même cadre présenté le GTCRR, ses activités ainsi que la note de position de la société civile environnementale de la RDC portant sur nos attentes en qualité de représentants de communautés locales et peuple autochtone pygmée à la Cop28.

Ce message présenter par le président du ca du GTCRR avait comme objectifs :



- Démontrer les efforts de la société civile environnementale congolaise dans la gestion multidimensionnelle de conservation des forêts du bassin du Congo spécifiquement de la RDC ;
- Démontrer pourquoi les communautés à la base (organisations paysannes, organisations féminines, peuples autochtones et jeunes) doivent avoir un appui financier consistant par rapport à leurs efforts de lutte contre le changement climatique depuis de la nuit des temps;
- Donner la position commune de la société civile

environnementale face aux engagements pris sur la lutte contre les changements climatiques.

11



III. Echanges et réseautages

III.1. Echange avec le négociateur de la RDC

Les délégués du GTCRR ont eu l'opportunité de s'entretenir avec le facilitateur de la RDC à la CoP28.

De leurs échanges, il est ressorti qu'il faille encore amender le document de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) pour permettre à la RDC de mobiliser les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre.

Cette information corrobore avec la lecture faite par l'équipe dirigeante du GTCRR sur les négociations de la RDC à la CoP28 à travers le point de presse réalisé le 08 novembre 2021 partagé à ses différents membres du réseau.



12

III.2. Echange avec le nouveau Secrétaire exécutif du Fonds National REDD

L'échange avec le Directeur Général du Fonds Forestier National (FFN) présent à Glasgow a permis de poser les bases d'un partenariat entre les deux organisations (GTCRR-FFN) toutes dédiées à préservation et à la protection de l'Environnement.

Photo 4. Le reboisement au centre des échanges entre FFN et GTCRR

Le projet de reboisement du FFN a été au centre des échanges et des contacts ont été partagés pour une étroite collaboration à ce sujet. Le GTCRR voudrait s'appuyer sur ses organisations membres réparties sur toute l'étendue nationale pour appuyer les actions de reboisement réalisés avec les appuis de FFN, la sensibilisation des communautés locales et peuples autochtones pygmées sur le rôle de FFN dans la protection des ressources forestières du pays.

III.4. Echange avec l'Equipe de CIFOR sur le projet d'appui à la société civile

L'équipe de CIFOR était compose de Mr Martius Christopher et de Denis SONWA et du cote GTCRR Mr Omer Kabasele et Mr Guy Kajemba.

Nos échanges ont été axes sur Compréhension commune de deux documents du FONARED Sur les programmes de soutien à la société civile coordonnés par le CIFOR, le projet : Appui à la Société civile (réseau GTCRR et plateformes de la société civile des autres secteurs couverts par la LOI). Organisations de mise en œuvre : CIFOR, GTCRR et consorts.

Quant aux prochaines étapes étant entendu que le GTCRR avait déjà Élaboré d'une proposition de projet qu'il a présenté, il appartient à CIFOR de le lire et de le mettre au format procédurale de CIFOR avant soumission et de voir la Nécessité d'impliquer l'EFI, qui soutient le GTCRR pendant la période intérimaire entre le premier financement CAFI (qui s'est terminé en juin 2023) et le financement 2nd.

III.5. Echange avec les responsables le délégués de l'église catholique de la RDC



14

Porteur du message à la COP 28, la CENCO a exprimé sa préoccupation face à la crise écologique qui affecte la planète et en particulier l'Afrique, qui subit les conséquences du réchauffement climatique sans en être responsable. Elle a appelé les pays développés à respecter leurs engagements financiers et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en tenant compte du principe de justice climatique. Elle a également plaidé pour la protection de la biodiversité, la promotion de l'agro écologie et la lutte contre la déforestation, qui menace la forêt du bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète. Les organisations catholiques présentes à la COP 28 ont aussi plaidé en faveur de la sortie des combustibles fossiles et de la justice climatique. Leurs messages consiste à demander aux dirigeants mondiaux de s'engager à éliminer progressivement le charbon, le pétrole et le gaz, de mettre la planète sur la voie de la réalisation de l'Accord de Paris et d'apporter un soutien financier aux communautés touchées par le changement climatique².

III.6. Participation au Pavillon OCEAN :

Il était question de montrer les impacts du changement climatique sur les écosystèmes maritimes et la pêche dans les zones côtières.

Avec l'augmentation de la température à la surface terrestre ça influence les saisons et le climat ; ce qui fait que les zones côtières subissent de forts vents et pluies qui occasionnent les inondations et glissement de terre côtière ; de l'autre coté ça perturbe fortement les activités de pêche. D'où la nécessité de renforcer les mécanismes et techniques d'adaptation et de résilience de communautés habitant dans ces zones.



15

III.7. Participation au Pavillon ODD:



Le climat, la nature et la santé de la planète sont des enjeux cruciaux à prendre en compte si nous voulons progresser dans la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD) dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse du travail, de nos régimes alimentaires, de l'éradication de la pauvreté, ou encore du genre, entre autres. Voici trois d'entre eux :

Financement

Le financement est essentiel à l'action climatique. Les efforts d'adaptation, d'atténuation et de développement durable doivent être soutenus par des mécanismes de financement

appropriés et innovants. Pour y parvenir, nous devons mettre en place une architecture financière mondiale adaptée à la réalisation de l'accord de Paris et d'une transition verte.

Le monde ne peut pas atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et atteindre un développement durable sans augmenter rapidement le financement. Les CDN sont le point de départ, car elles offrent un potentiel d'investissement unique pour une action climatique menée à l'échelle nationale qui favorise également le développement durable.

Justice climatique

Reconnaissant les appels à la justice climatique, la communauté internationale cherche, lors de la COP28, à donner la priorité à l'opérationnalisation urgente de nouveaux accords de financement pour répondre aux pertes et dommages causés par le changement climatique. À la suite d'une percée dans les négociations de la COP27, un fonds dédié est en cours d'élaboration pour fournir un soutien financier et technique aux pays qui font face aux dommages causés par le dérèglement climatique.

Une autre priorité essentielle est d'impliquer activement les jeunes, les communautés de première ligne, les peuples autochtones et les groupes marginalisés dans la lutte et de leur donner les moyens d'agir. Les jeunes, en particulier, apportent des idées essentielles, de l'énergie et de l'urgence, et sont les moteurs de l'action en faveur d'un avenir durable – leur avenir.

Énergie

Nous avons tous besoin d'une énergie propre, fiable et d'un coût abordable qui ne soit pas préjudiciable à l'environnement, comme le souligne l'ODD 7. Et pourtant, en 2021, 675 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'électricité et 2,3 milliards n'avaient pas accès à des combustibles et technologies de cuisson propres.

Alors que la transition énergétique verte et équitable reste une priorité à l'ordre du jour, la question de l'« élimination progressive des combustibles fossiles » sera rapidement évoquée lors de la COP28. Le PNUD plaide pour une réaffectation des milliards de dollars qui sont consacrés chaque année aux subventions aux combustibles fossiles à des programmes sur les énergies propres et à des programmes sociaux qui favorisent la durabilité et l'équité.

Les solutions axées sur les énergies renouvelables et les investissements connexes occuperont une place de choix dans l'ordre du jour de la COP28, les pays s'étant engagés à tripler la capacité de production mondiale des énergies renouvelables. Le Programme des mini-réseaux en Afrique (AMP), déployé dans 21 pays du continent, est un bon exemple d'accélération de l'électrification d'une manière propre et efficace.

III.7. Participation au Pavillon COMIFAC:

La foresterie communautaire en RDC se fonde sur cinq caractéristiques majeures, notamment la coutume comme soubassement de toute demande, ce qui en fait un modèle flexible, susceptible de s'adapter aux besoins des peuples autochtones pygmées et autre communauté forestières. A cela s'ajoute également, le caractère perpétuel, le caractère multi vocationnel,

le développement de la foresterie communautaire dans une logique de décentralisation de l'Etat et de déconcentration de l'administration forestière, et une Stratégie Nationale qui comprend une phase expérimentale d'apprentissage et d'adaptation, ainsi qu'une plateforme multi-acteurs.



17

« Les acquis de la foresterie communautaire constituent des prérequis à tout effort en rapport avec l'atténuation des émissions et l'adaptation aux effets des changements climatiques et à la bonne gouvernance forestière plus généralement », peut-on lire dans cette note.

Elle renseigne par ailleurs que ces acquis se résument en renforcement des capacités locales et nationales des chefs coutumiers, autorités, membres des communautés locales et peuples autochtones, société civile, l'existence d'organes de gouvernance locale dans les communautés engagées dans la foresterie communautaire, la cohésion sociale, et le plan simple de gestion qui est une programmation participative de gestion des espaces et des ressources de la CFCL en fonction des potentialités de la forêt et qui peut contribuer à la planification à plus grande échelle.

IV. Difficultés rencontrées

En termes de difficultés, notons que la délégation du GTCRR a encouru plusieurs obstacles pour sa participation à la Cop28, généralement d'ordre logistique et ses délégués ont en majorité préfinancé toutes les formalités, titres de voyages et séjours à DUBAI.

Le dysfonctionnement de la plateforme de la Cop 28 n'a pas facilité non plus la coordination rationnelle d'activités et l'orientation des participants.

L'espace et le temps de parole n'ont pas été bien coordonnés pour la société civile dans le stand de la RDC et le faible temps de concertation accordée par la cheffe de la délégation congolaise à la société civile à Dubaï.

V. Conclusion

A travers ce rapport, la coordination nationale du GTCRR relève essentiellement les leçons apprises de sa participation directe aux différents évènements en lien avec la REDD+ en vue de les capitaliser dans la mise en œuvre de ses propres activités au niveau du pays. On peut relever ici :

- Le fait que les bailleurs en matière de REDD+ doivent mieux communiquer avec les états pour de meilleurs ajustements de leurs appuis et un ancrage politique plus conséquent sur l'agenda des forêts en vue de faciliter la coordination des politiques basées sur les forêts. Cette faible communication a été relevée concernant notamment les fonds catalytiques REDD+
- A ce jour, aucun plan d'utilisation des terres ou politique d'aménagement du territoire n'a été analysé de façon à ressortir leur impact dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ceci devrait donc alimenter les prochaines études sur l'impact de nombreuses réformes amorcées en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre.
- La difficulté de mobiliser des financements pérenne, la nécessité d'harmonisation des approches ainsi que la professionnalisation de cette activité sont relevées comme des défis directs. La sensibilisation de tous sur le changement climatique est possible : l'initiative d'éducation environnementale du climat en est une et que le GTCRR veillera à capitaliser
- La CDN de la RDC dans son état actuel ne lui a permis de mobiliser de fonds pour sa mise en œuvre, un travail complémentaire doit être rapidement amorcé par les acteurs concernés y compris la société civile environnementale.